Département
de la CÔTE-D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
11 mars 2025

SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMÉRATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 26 MARS 2025 – 18H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET À

PRÉSENTS :

PRÉSIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Jean-Luc BECQUET, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Céline DANCER, Sébastien LAURENT, Pascal MALAQUIN, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Didier SAINT-EVE, Denis THOMAS, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Olivier BAYLE, Gilles CARRE, Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

EXCUSÉS :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Sandrine ARRAULT, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Philippe JACQUELIN, Rémy MORIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Alain SUGUENOT, Guy VADROT,

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Pascal BORTOT, Christophe LUCAND, Jacques MERRA, Hubert POULLOT.

POUVOIRS :

- Pascal BORTOT a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Philippe JACQUELIN a donné pouvoir à Jean-François CHAMPION

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL

C/25/07 – Répartition de la contribution Année 2025

Le budget de fonctionnement 2025 s'équilibre par une participation des Communautés à hauteur de 98 907.03 €.

La répartition par communauté est la suivante :

- Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud (65%) : **64 289.57 €**,
- Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges (35%) : **34 617.46 €**.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la répartition de la contribution année 2025 ci-dessus.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,

PIERRE BOLZE,
Président du Syndicat